



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'aéroport
☎ : 10 BP 250 Cotonou
☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88
Web : www.enseignementsecondaire.gouv.bj

N° 047/MESTFP/DC/SGM/DEC/STEC/SA

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser deux (2) fois par jour du mardi 18 au mercredi 26
novembre 2025 à Cotonou et à Parakou)

Objet : Ouverture des registres d'inscription aux concours d'entrée à l'EFPEEN.

La Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle porte à la connaissance des enseignants fonctionnaires de l'Etat que les registres d'inscription aux concours d'entrée à l'École de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Éducation Nationale (EFPEEN), des élèves conseillers pédagogiques et élèves inspecteurs, sont ouverts du mardi 18 novembre 2025 à 8 heures au mercredi 03 décembre 2025 à 17 heures précises.

A- NOMBRE DE PLACES ET CONCOURS OUVERTS

L'effectif total à recruter est de **trois cents (300)** élèves conseillers pédagogiques et de **cinquante (50)** élèves inspecteurs suivant les quotas ci-après :

Pour les élèves conseillers pédagogiques :

- Enseignement Secondaire Général :

- Mathématiques : 46 ;
- Philosophie : 09 ;
- Anglais : 40 ;
- Espagnol : 13 ;
- Histoire et Géographie : 33 ;
- Physique, Chimie et Technologie : 16 ;
- Sciences de la Vie et de la Terre : 33 ;

- 
- Allemand : 06 ;
 - Français : 41 ;
 - Éducation Physique et Sportive : 12 ;
 - **Enseignement et Formation Techniques et Professionnels :**
 - Sciences et Techniques Agricoles (STA) : 21;
 - Sciences et Techniques Industrielles (STI) : 16 ;
 - Sciences et Techniques Tertiaires (STT) : 14.

Pour les élèves Inspecteurs

- **Enseignement Secondaire Général :**
 - Mathématiques : 06 ;
 - Philosophie : 03 ;
 - Anglais : 05 ;
 - Espagnol : 03 ;
 - Histoire et Géographie : 03 ;
 - Physique, Chimie et Technologie : 04 ;
 - Sciences de la Vie et de la Terre : 04 ;
 - Allemand : 03 ;
 - Français : 04 ;
 - Éducation Physique et Sportive : 03 ;
- **Enseignement et Formation Techniques et Professionnels :**
 - Sciences et Techniques Agricoles (STA) : 06;
 - Sciences et Techniques Industrielles (STI) : 04 ;
 - Sciences et Techniques Tertiaires (STT) : 02.

B- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour les élèves Conseillers Pédagogiques :

Peuvent faire acte de candidature les Béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

1. être fonctionnaire de l'État ;

- 
2. appartenir au corps des Professeurs Certifiés et avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans ledit corps au 31 décembre 2025;
 3. être apte à exercer le métier de Conseiller Pédagogique ;
 4. être âgé de 54 ans au plus au 31 décembre 2025, c'est-à-dire être né après le 31 décembre 1970.

Pour les élèves Inspecteurs

Peuvent faire acte de candidature les Béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

1. être fonctionnaire de l'État ;
2. appartenir au corps des Conseillers Pédagogiques et se trouvant à plus de cinq (05) années de la date de leur admission à la retraite (les Professeurs Certifiés ayant bénéficié des dispositions transitoires sont autorisés à prendre part audit concours) ;
3. appartenir au corps des Professeurs Certifiés ayant douze (12) années d'ancienneté générale au 31 décembre 2025 et se trouvant à plus de cinq (05) années de la date de leur admission à la retraite ;
4. être âgé de 54 ans au plus au 31 décembre 2025, c'est-à-dire être né après le 31 décembre 1970.

C- CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET LIEU DE DEPOT

Les dossiers de candidature sont adressés au Directeur des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle **par voie hiérarchique**, et doivent comporter les pièces ci-après :

Pour les élèves Conseillers Pédagogiques :

1. une lettre de motivation ;
2. un curriculum vitae ;
3. une copie d'acte de naissance sécurisé ou un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce tenant lieu ;

- 
4. un engagement légalisé d'accepter de servir partout où besoin sera ;
 5. une photocopie simple du CAPES, du CAPEPS ou du CAPET ;
 6. une photocopie simple du diplôme académique (maîtrise, master ou équivalent) dans la discipline/spécialité enseignée ou les relevés de notes des différentes années du cursus de l'École Normale Supérieure ;
 7. un état signalétique des services faits à la date de la signature et visé par le Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle dont relève le candidat ;
 8. un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin de travail ou par des médecins agréés par l'État et indiquant que l'intéressé est apte pour l'exercice de l'emploi de Conseiller Pédagogique du second degré ;
 9. un récépissé des droits d'inscription s'élevant à cinq mille (5000) francs CFA à verser au Trésor Public ou à une Recette-Perception du territoire national intitulé : Droit d'examen enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle A/S BJ6600100100000010169284 ;
 10. une fiche confidentielle établie par le Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle dont relève le candidat, et comportant des informations sur ses valeurs éthiques et morales d'une part, ses compétences techniques et pédagogiques d'autre part, et adressée sous pli fermé au Directeur Général de la Fonction Publique ;
 11. une copie de l'arrêté de titularisation ;
 12. une copie de l'acte portant reclassement dans le corps des Professeurs Certifiés ;
 13. une enveloppe timbrée dont la valeur du timbre est de cinq cents (500) francs CFA, au format moyen et libellée à l'adresse du candidat ;
 14. un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

Pour les élèves Inspecteurs

1. une lettre de motivation ;
2. un curriculum vitae ;

- 
3. une copie d'acte de naissance sécurisé ou un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce tenant lieu ;
 4. un engagement légalisé d'accepter de servir partout où besoin sera ;
 5. une photocopie simple du CAPES, du CAPEPS ou du CAPET ;
 6. une photocopie simple du diplôme académique (maîtrise, master ou équivalent) dans la discipline/spécialité enseignée ou les relevés de notes des différentes années du cursus de l'École Normale Supérieure ;
 7. un état signalétique des services faits à la date de la signature et visé par le Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle dont relève le candidat ;
 8. un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin de travail ou par des médecins agréés par l'État et indiquant que l'intéressé est apte pour l'exercice de l'emploi d'Inspecteur du second degré ;
 9. un récépissé des droits d'inscription s'élevant à cinq mille (5000) francs CFA à verser au Trésor Public ou à une Recette-Perception du territoire national intitulé : Droit d'examen enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle A/S BJ6600100100000010169284 ;
 10. une fiche confidentielle établie par le Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle dont relève le candidat, et comportant des informations sur ses valeurs éthiques et morales d'une part, ses compétences techniques et pédagogiques d'autre part, et adressée sous pli fermé au Directeur Général de la Fonction Publique ;
 11. une copie de l'arrêté de titularisation ;
 12. les actes portant reclassement dans le corps des Professeurs Certifiés ;
 13. une enveloppe timbrée dont la valeur du timbre est de cinq cents (500) francs CFA, au format moyen et libellée à l'adresse du candidat ;
 14. un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

D- PHASES ET EPREUVES DE COMPOSITION

Chaque concours se déroulera en trois phases :

- 1- une phase de présélection sur étude de dossier ;
- 2- une phase de composition écrite à la suite de laquelle l'admissibilité sera prononcée et qui se décline comme suit :
 - une épreuve écrite de culture générale sur les défis du système éducatif : durée 3 h, coefficient 1 ;
 - une épreuve écrite intégrée d'épistémologie, de pédagogie et de didactique : durée 3 h, coefficient 2 ;
- 3- une phase pratique à laquelle seront soumis les candidats déclarés admissibles et comportant deux volets :
 - une inspection en situation de classe : durée 2 h, coefficient 3;
 - une épreuve orale : durée 1 h, coefficient 1.

E- DATES ET CENTRES DE COMPOSITION

Les phases écrites des concours se dérouleront respectivement **le jeudi 18 décembre 2025** pour les élèves Conseillers Pédagogiques et **le samedi 20 décembre 2025** pour les élèves Inspecteurs, à **partir de 08 heures précises**, dans les centres qui seront précisés ultérieurement.

Par ailleurs, le présent communiqué peut être consulté sur la plateforme EducMaster (menu NOUVELLES) à l'adresse : <http://educmaster.com>.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Direction des Examens et Concours sise à Porto-Novo.

Cotonou, le **17 Novembre 2025.**



Véronique TOGNIFODE
Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle